

L'Anse-Saint-Jean, le 6 février 2017

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 6 février 2017 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Graham Park

016-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par

017-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

018-2017
LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017 soit accepté sans modification.

019-2017
ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier au montant de 82209.79 \$ et des paiements directs au montant de 1375.87\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

020-2017
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DUROCHER

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer au groupe d'intégration social du Centre d'éducation des adultes Durocher un montant de 100\$ à titre d'aide financière pour 2017

021-2017
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EAU-VIVE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 200.00 \$ pour le Festival d'eau vive du Bas-Saguenay. Cette activité aura lieu les 7 et 8 mai prochain sur la rivière de Petit-Saguenay et de L'Anse-Saint-Jean.

022-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MALADIE DU COEUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50.00\$ comme participation financière à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

023-2017

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sure :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10e

édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous ! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 18 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

024-2017
CONGRÈS DE L'ADMQ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à assister au congrès 2017 de l'ADMQ qui aura lieu du 14 au 16 juin à Québec et de défrayer les dépenses relatives à ce congrès.

025-2017
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Éric Thibeault à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois

026-2017
ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurances collectives des employés de la municipalité avec CoOpérateurs qui arrive à échéance le 1er février et de mandater le cas échéant le maire et/ou le directeur général pour signer au nom de la municipalité les documents nécessaires au renouvellement.

027-2017
TERRAIN MONT ÉDOUARD - OFFRE D'ACHAT M. CÔME TREMBLAY

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Côme Tremblay au montant 25 246.65\$ taxes en sus pour le terrain portant le no de lot 10-28

028-2017
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-330 - DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 16-330 décrétant un emprunt de 380 000.00\$ pour des dépenses en immobilisations a été approuvé par le ministre des Affaires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra par résolution effectuer certaines dépenses de ce règlement et aura besoin de liquidité pour ces dépenses avant de financer la totalité du règlement ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 380 000.00\$ auprès du CFE Desjardins et que le maire, ainsi que le directeur général soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt.

029-2017

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Graham Park, conseiller

030-2017

MTMDET - ENTENTE POUR LA CESSION D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE TEMPORAIRE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET prévoit faire des travaux correctifs en 2017 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET doit utiliser une parcelle de terrain appartenant à la municipalité dans le cadre de ces travaux ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une servitude temporaire pour les travaux prévus par le MTMDET dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité et la cession de terrain au MTMDET tel qu'indiquer sur le plan déposé à la municipalité.

031-2017

MTMDET - PERMIS D'INTERVENTION ANNUELLE 2017

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET demande à la municipalité de passer une résolution et de signer le permis pour les travaux d'aqueduc, d'égout et d'entretien mineur qu'elle prévoit faire sur le réseau du MTMDET en 2017 ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande son permis d'intervention annuel 2017 auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et qu'elle s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et que Monsieur Jean-François Houde, contremaître des travaux publics et inspecteur en bâtiment soient autorisés à signer le permis d'intervention au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

032-2017
OFFRE DE SERVICE - RUISSEAU PATRICE FORTIN

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services d'Environnement CA pour la caractérisation du ruisseau Patrice Fortin visant à assurer la libre circulation du poisson au niveau du massif (pont) sur la route 170 et de défrayer les coûts au montant de 6945.00\$ taxes en sus tel que prévu au programme de la TECQ

033-2017
PROGRAMME PRIMEAU - ENGAGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité a été accepté dans le cadre du programme PRIMEAU ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit par résolution confirmer son engagement dans le cadre de ce programme ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à poursuivre la conception du projet, la préparation des plans et devis préliminaires et à payer sa part des coûts admissibles estimés à la suite de la solution retenue et transmise au ministère pour approbation.

034-2017
DEMANDE CPTAQ - M. CLAUDE BOISVERT

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, aucun terrain en dehors de la zone agricole n'est propice, car le futur acheteur souhaite y installer une apiculture.

CONSIDÉRANT que les critères de décision de l'article 62 sur la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que cette analyse fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 388-2016 et d'appuyer la demande d'aliénation d'une superficie de 6 030 m² incluant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence, sur une superficie de 4 000 m², le tout correspondant à une partie des lots 11 et 11-2-2 rang 1 du cadastre du Canton de Saint-Jean.

035-2017
DEMANDE CPTAQ - DEMANDE M. PIERRE-LUC GAGNÉ

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, aucun terrain en dehors de la zone agricole n'est propice, car la demande vise un usage complémentaire aux activités agricoles existantes sur la ferme.

CONSIDÉRANT que les critères de décision de l'article 62 sur la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que cette analyse fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 6 630 m² afin d'y implanter une ferme agrotouristique sur certaines parties des lots 45-P et 46-P rang 1 du Canton de Saint-Jean.

036-2017

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES - CENTRE DES LOISIRS DE PETIT-SAGUENAY (ARÉNA)

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean achète un panneau publicitaire de 4 X 8 offert par L'O.T.J. de Petit-Saguenay au coût de 300 \$ et qui sera installé à l'intérieur de l'Aréna pour 2017.

MOTION DE FÉLICITATION À M. PIERRE ROY À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter et remercier M. Pierre Roy pour ses services et sa disponibilité à titre de Directeur du service de sécurité incendie.

037-2017

RESPONSABLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté la démission du directeur du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est engagée dans un processus de création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE cette régie devrait être en fonction au cours des prochains mois ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Jean-François Houde directeur des travaux publics et urbanisme à titre de responsable du service de sécurité incendie afin d'assurer le suivi du service de sécurité incendie jusqu'à la prise en charge par la future régie intermunicipale.

038-2017

DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la lettre de démission de M. Pierre Roy à titre de directeur du service de sécurité incendie de L'Anse-Saint-Jean et d'informer le responsable du service que celui-ci demeure au service de sécurité incendie comme pompier volontaire.

039-2017

MANDAT POUR ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES CONCERNANT LES RÉSEAUX D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de M. Alexandre Bouchard au montant de 7 250.00 \$ taxes en sus pour la préparation du devis d'appel d'offres concernant la fourniture de génératrices pour les réseaux d'eau aqueduc

040-2017
CAMPING MUNICIPAL - APPROBATION DU BUDGET 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget 2017 du camping de L'Anse tel que suivant :

| | |
|-------------------------|------------|
| Revenus : | 191 890 \$ |
| Dépenses : | 191 890 \$ |
| Salaire : | 91 200 \$ |
| Frais d'exploitations : | 100 690 \$ |

041-2017
POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'ouvrir un poste de Directeur du développement et d'aller en appel de candidatures pour l'embauche d'une personne à ce poste.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

PÉRIODE DE QUESTIONS

042-2017
FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h58

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».